

Date de convocation : 21 mars 2018

Le 28 mars 2018 à 18h00

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est réuni en publique en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président.

Présents :

*En tant que titulaires :* Monsieur Joël PIZY, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI (délibérations n°1 à n°20), Madame Emilie AUGÉ, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Antoine AOUN, Madame Nathalie BOURHIS, Madame Véronique BOUTÉ, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Madame Emmanuelle DORMOY, Madame Amandine FRANÇOIS, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Patrick JEANNENEZ, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Richard LECAPLAIN, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Patrice MICHARD, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Sophie SIMONNET, Madame Josette TRAVERT, Madame Martine VINCENT, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET (délibérations n° 16 à n° 27), Monsieur Claude YVER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN (délibérations n°1 à n° 16), Monsieur Ernest HARDEL, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Marc LECERF (délibérations n°1 à n°21), Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA, Monsieur Philippe LAFORGE, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Claudie RIGOT, Madame Nadège SIMON, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Joël BELLANGER, Madame Martine LHERMENIER, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Patrick LEDOUX (délibérations n° 1 à n° 16), Monsieur Rémi POIRIER, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Joël JEANNE, Madame Annick FARCY, Monsieur Romain BAIL, Monsieur André LEDRAN, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Olivier DÉRU, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Catherine GIRAULT, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Aristide OLIVIER.

*En tant que suppléants :* Madame Régine JAMES suppléante de Monsieur Christian DELBRUEL, Christiane HARIVEL suppléant de Monsieur Gérard CAUX.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Daniel FRANÇOISE à Madame Emilie AUGÉ, Monsieur Grégory BERKOVICZ à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Bruno DURAND à Madame Amandine FRANÇOIS, Monsieur Patrick LEDOUX à Monsieur Gérard LENEVEU (délibérations n° 17 à n° 27), Madame Marie-Jeanne GOBERT à Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Philippe LAILLER à Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Joëlle LEBREUILLY à Madame Martine VINCENT, Madame Mireille NOËL à

Madame Véronique BOUTÉ, Madame Anne RAFFIN à Madame Sophie SIMONNET, Madame Emilie ROCHEFORT à Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Éric VÈVE à Madame Josette TRAVERT, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET à Monsieur Marc MILLET ( délibérations n°1 à n° 15), Madame Baya MOKHTARI à Monsieur Laurent MATA, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE à Monsieur Thierry RENOUF, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR à Monsieur Romain BAIL, Monsieur Christian PIÉLOT à Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Serge CALMELS à Monsieur Eric GUÉROULT, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Madame Catherine GIRAULT.

Excusés : Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI (délibérations n° 21 à n° 27), Monsieur Christophe ALLEAUME, Madame Samia CHEHAB, Monsieur Philippe DURON, Madame Emilie FREYMUTH, Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN (délibérations n°17 à n°27), Monsieur Stéphan LEBREUILLY, Monsieur Marc LECERF( délibérations n°22 à n°27), Madame Sylvaine BAUMARD, Monsieur Dominique RÉGEARD, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Sébastien DEBIEU.

Le conseil désigne Monsieur Michel LAFONT secrétaire de séance.

## COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

### N° C-2018-03-28/01 - Budget principal - Budget primitif pour l'exercice 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (90 pour – 6 contre – 5 abstentions), adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 du **budget principal** qui s'équilibre ainsi :

#### Fonctionnement

##### Dépenses

Chapitre		BP 2018
011	Charges à caractère général	42 858 908.00
012	Charges de personnel	88 601 200.00
014	Atténuation de produits	21 802 000.00
65	Autres charges de gestion courante	46 023 878.00
66	Charges financières	4 855 000.00
67	Charges exceptionnelles	55 000.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	300 000.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>204 495 986.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	5 881 553.00
023	Virement à la section d'investissement	18 170 985.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>24 052 538.00</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>228 548 524.00</b>

##### Recettes

Chapitre		BP 2018
70	Produits des services	8 690 111.00
73	Impôts et taxes	49 819 744.00
731	Impositions directes	123 896 096.00

74	Dotations, subventions et participations	41 959 231.00
75	Autres produits de gestion courante	1 821 800.00
77	Produits exceptionnels	13 000.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	
013	Atténuations de charges	350 000.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>226 549 982.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	1 998 542.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 998 542.00</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>228 548 524.00</b>

## Investissement

### Dépenses

Chapitre		BP 2018
001	Solde d'investissement reporté	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	20 632 000.00
20	Immobilisations incorporelles	1 885 100.00
204	Subventions d'investissement	3 227 233.00
21	Immobilisations corporelles	9 076 010.00
23	Immobilisations en cours	3 569 100.00
26	Participations et créances	633 335.00
27	Autres immobilisations financières	5 969 667.00
45811	Mandat Lucien Gouriou	42 000.00
	<i>Autorisations de Programme</i>	
9001	Nouveaux terrains des gens du voyage	125 000.00
9012	Zones d'activités transférées - Travaux	1 500 000.00
9040	Infrastructures études	50 000.00
9041	Aménagement études	371 000.00
9047	PLH-LLS	600 000.00
9048	PLH-Réhabilitation thermique	350 000.00
9049	PLH - Accession sociale propriété	500 000.00
9050	PLH - Foncier subvention FMF FMI	140 000.00
9057	Projets territoire numérique (NFC)	30 000.00
9062	Odon Ouest	609 532.00
9065	Echangeur bvd des pépinières	200 000.00
9066	Modernisation aéroport Caen-Carpique	200 000.00
9067	Déchetterie	570 000.00
9069	Desserte portuaire	310 000.00
9073	BUNe	3 000 000.00
9074	Boulevard Jean Moulin	60 000.00
9076	ENSIS	150 000.00
9078	Echangeur Lion sur mer	150 000.00
9079	Gros matériels	1 633 724.00
9081	Aides aux entreprises	550 000.00
9082	MOHO	10 800 000.00
9083	Côte de Nacre	1 800 000.00
9084	Cimetières	500 000.00
9085	Mises aux normes aéroport	200 000.00
9086	Boucles cyclo-pédestres nord	150 000.00
9087	Passerelle Ouistreham Merville	80 000.00
9088	Boulevard Industriel	450 000.00

9089	Nouveau schéma départemental GDV	10 000.00
9090	Habitat privé	15 000.00
1000	Authie	76 176.00
1001	Bénouville	65 757.00
1002	Biéville Beuville	80 420.00
1003	Blainville sur Orne	207 619.00
1004	Bretteville sur Odon	200 958.00
1005	Caen	6 613 000.00
1007	Cambes en Plaine	50 000.00
1008	Carpiquet	219 260.00
1009	Colleville Montgomerý	75 000.00
1010	Colombelles	200 991.00
1011	Cormelles le Royal	91 900.00
1012	Cuverville	54 965.00
1013	Démouville	144 129.00
1014	Epron	32 824.00
1015	Eterville	44 664.00
1016	Fleury sur Orne	242 431.00
1017	Giberville	91 996.00
1018	Hermanville sur Mer	99 053.00
1019	Hérouville Saint Clair	477 278.00
1020	Iffs	271 088.00
1022	Lion sur Mer	104 282.00
1023	Louvigny	129 651.00
1024	Mathieu	50 000.00
1025	Mondeville	300 000.00
1026	Mouen	55 000.00
1028	Ouistreham	300 679.00
1029	Periers sur le Dan	34 098.00
1030	Plaine sud	1 055 648.00
1032	Rots	220 000.00
1033	Saint André sur Orne	25 449.00
1034	Saint Contest	120 259.00
1035	Saint Germain la Blanche Herbe	74 129.00
1036	Saint Aubin d'Arquenay	12 939.00
1038	Saline	175 050.00
1039	Thaon	73 731.00
1041	Villons les Buissons	21 633.00
1042	Ouest A	685 474.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>82 916 232.00</b>
040	Mouvements d'ordre entre sections	1 998 542.00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	9 152 960.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>11 151 502.00</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>94 067 734.00</b>

### Recettes

Chapitre		BP 2018
001	Excédent d'investissement reporté	
024	Produit des cessions d'immobilisations	2 200 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 506 932.00
13	subventions d'investissement	7 139 349.00

16	Emprunts et dettes assimilées	45 005 000.00
20	Immobilisations corporelles	
204	Immobilisations en cours	30 000.00
27	Autres immobilisations financières	938 955.00
45821	Mandat Lucien Gouriou	42 000.00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>60 862 236.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	18 170 985.00
040	Mouvements d'ordre entre sections	5 881 553.00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	9 152 960.00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>33 205 498.00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>94 067 734.00</b>

Le conseil fixe à 350 258 € le montant de la participation du budget annexe de l'assainissement au budget principal ainsi qu'à 11 000 000 € le montant de la participation du budget principal au budget annexe du transport.

Le conseil fixe à 78 500 € le montant de la participation du budget annexe des autorisations du droit des sols au budget principal pour 2018 et à 58 000 € au titre de 2017.

#### N° C-2018-03-28/02 - Budgets annexes de l'assainissement et du SPANC - Budget primitif pour l'exercice 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (100 pour – 1 contre), adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre ainsi :

#### Section d'exploitation

##### Dépenses

Chapitre		BP 2018
011	Charges à caractère général	7 310 393.00
012	Charges de personnel	3 682 422.00
014	Atténuation de produits	450 000.00
65	Autres charges de gestion courante	17 200.00
66	Charges financières	775 000.00
67	Charges exceptionnelles	399 500.00
68	Dotations aux provisions	333 686.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>12 978 201.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	6 709 236.00
023	Virement à la section d'investissement	1 558 924.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>8 268 160.00</b>
	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>21 246 361.00</b>

##### Recettes

Chapitre		BP 2018
70	Produits des services	15 920 800.00

74	Dotations, subventions et participations	1 345 000.00
75	Autres produits de gestion courante	650 000.00
76	Produits financiers	1 072 561.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>18 988 361.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	2 258 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>2 258 000.00</b>
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>21 246 361.00</b>

## Section d'investissement

### Dépenses

Chapitre		BP 2018
020	Dépenses imprévues	15 450.00
13	Subventions d'investissement (reversement)	10 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 655 000.00
20	Immobilisations incorporelles	17 000.00
21	Immobilisations corporelles	769 210.00
23	Immobilisations en cours	388 600.00
27	Autres immobilisations financières	
1000	Travaux DSP	4 706 000.00
1001	Travaux Hors DSP	3 879 900.00
1002	STEP performances énergétiques	489 000.00
4581	Opérations sous mandat	1 514 800.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>14 444 960.00</b>
040	Mouvements d'ordre entre sections	2 258 000.00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	1 220 000.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>3 478 000.00</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>17 922 960.00</b>

### Recettes

Chapitre		BP 2018
001	Excédent d'investissement reporté	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	subventions d'investissement	1 300 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 100 000.00
23	Immobilisations en cours	
27	Autres immobilisations financières	520 000.00
4582	Opération sous mandat	1 514 800.00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>8 434 800.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 558 924.00
040	Mouvements d'ordre entre sections	6 709 236.00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	1 220 000.00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>9 488 160.00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>17 922 960.00</b>

Le conseil fixe à 350 258 € le montant de la participation du budget annexe de l'assainissement au budget principal et adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui s'équilibre ainsi :

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre		BP 2018
011	Charges à caractère général	142 675.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
67	Charges exceptionnelles	2 300.00
022	Dépenses imprévues	
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>145 075.00</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>145 075.00</b>

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre		BP 2018
70	Produits des services	139 575.00
74	Subvention AESN	5 500.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>145 075.00</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>145 075.00</b>

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre		BP 2018
4581	Opérations sous mandat	110 545.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>110 545.00</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>110 545.00</b>

**Recettes d'investissement :**

Chapitre		BP 2018
4582	Opérations sous mandat	110 545.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>110 545.00</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>110 545.00</b>

**N° C-2018-03-28/03 - Budget annexe du Clos de la Hogue, budget annexe Zhab lfs Plaine Nord/Est, Budget annexe des Rives de l'Odon, Budget annexe du quartier Koenig et Budget annexe Lazzaro - Budgets primitifs pour l'exercice 2018**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (101 pour), adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe de la zone d'activités du Clos de la Hogue à Bénouville qui s'équilibre ainsi :

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre		BP 2018
011	Charges à caractère général	661 900.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>662 000.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	1 648 312.00
023	Virement à la section d'investissement	101 688.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 750 000.00</b>
	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>2 412 000.00</b>

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre		BP 2018
70	Produits des services	662 000.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>662 000.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	1 750 000.00
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 750 000.00</b>
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>2 412 000.00</b>

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre		BP 2018
040	Mouvements d'ordre entre sections	1 750 000.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 750 000.00</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 750 000.00</b>

**Recettes d'investissement :**

Chapitre		BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	101 688.00
040	Mouvements d'ordre entre sections	1 648 312.00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 750 000.00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 750 000.00</b>

Le conseil adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe de la zone d'habitat Ifs Plaine Nord/Est qui s'équilibre ainsi :

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre		BP 2018
011	Charges à caractère général	874 040.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>874 140.00</b>



042	Mouvements d'ordre entre sections	1 163 107.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 163 107.00</b>
	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>2 037 247.00</b>

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre		BP 2018
70	Produits des services	304 000.00
74	Dotations, Subventions et Participations	118 247.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>422 247.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	1 615 000.00
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 615 000.00</b>
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>2 037 247.00</b>

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre		BP 2018
040	Mouvements d'ordre entre sections	1 615 000.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 615 000.00</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 615 000.00</b>

**Recettes d'investissement :**

Chapitre		BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	451 893.00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>451 893.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
040	Mouvements d'ordre entre sections	1 163 107.00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 163 107.00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 615 000.00</b>

Le conseil adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe de zone des Rives de l'Odon qui s'équilibre ainsi :

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre		BP 2018
011	Charges à caractère général	366 900.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	300 000.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>667 000.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	800 314.00
023	Virement à la section d'investissement	99 686.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>900 000.00</b>
	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>1 567 000.00</b>

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre		BP 2018
70	Produits des services	667 000.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>667 000.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	900 000.00
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>900 000.00</b>
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>1 567 000.00</b>

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre		BP 2018
040	Mouvements d'ordre entre sections	900 000.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>900 000.00</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>900 000.00</b>

**Recettes d'investissement :**

Chapitre		BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	99 686.00
040	Mouvements d'ordre entre sections	800 314.00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>900 000.00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>900 000.00</b>

Le conseil adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe du quartier Koenig qui s'équilibre ainsi :

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre		BP 2018
011	Charges à caractère général	2 316 900.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 317 000.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	9 200 575.00
023	Virement à la section d'investissement	
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>9 200 575.00</b>
	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>11 517 575.00</b>

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre		BP 2018
70	Produits des services	1 115 000.00

74	Dotations, Subventions et Participations	1 202 000.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 317 000.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	9 200 575.00
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>9 200 575.00</b>
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>11 517 575.00</b>

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre		BP 2018
040	Mouvements d'ordre entre sections	9 200 575.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>9 200 575.00</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>9 200 575.00</b>

**Recettes d'investissement :**

Chapitre		BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
040	Mouvements d'ordre entre sections	9 200 575.00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>9 200 575.00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>9 200 575.00</b>

Le conseil adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe Lazzaro qui s'équilibre ainsi :

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre		BP 2018
011	Charges à caractère général	70 000.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>70 100.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	
023	Virement à la section d'investissement	
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0.00</b>
	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>70 100.00</b>

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre		BP 2018
70	Produits des services	
74	Dotations, Subventions et Participations	
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>0.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	70 100.00

	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>70 100.00</b>
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>70 100.00</b>

**Dépenses d'investissement :**

<b>Chapitre</b>		<b>BP 2018</b>
040	Mouvements d'ordre entre sections	70 100.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>70 100.00</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>70 100.00</b>

**Recettes d'investissement :**

<b>Chapitre</b>		<b>BP 2018</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	70 100.00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>70 100.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
040	Mouvements d'ordre entre sections	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0.00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>70 100.00</b>

**Vote :**

1 <sup>er</sup> vote	Budget annexe de la ZA du Clos de la Hogue	Unanimité
2 <sup>ème</sup> vote	Budget annexe de la ZHAB Ifs Plaine Nord/Est	Unanimité
3 <sup>ème</sup> vote	Budget annexe des Rives de l'Odon	Unanimité
4 <sup>ème</sup> vote	Budget annexe du Quartier Koenig	Unanimité
5 <sup>ème</sup> vote	Budget annexe Lazzaro	Unanimité

**N° C-2018-03-28/04 - Budget annexe des Transports - Budget primitif pour l'exercice 2018**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (101 pour), adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe des transports qui s'équilibre ainsi :

**Section d'exploitation**

**Dépenses**

<b>Chapitre</b>		<b>BP 2018</b>
011	Charges à caractère général	2 521 665.00
012	Charges de personnel	888 977.00

014	Atténuation de produits	700 000.00
65	Autres charges de gestion courante	58 381 611.00
66	Charges financières	1 150 000.00
67	Charges exceptionnelles	30 100.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>63 672 353.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	2 907 000.00
023	Virement à la section d'investissement	17 473 233.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>20 380 233.00</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>84 052 586.00</b>

#### Recettes

Chapitre		BP 2018
70	Ventes produits fabriqués, prestations de services	
73	Produits issus de la fiscalité	55 000 000.00
74	Subventions d'exploitation	28 003 586.00
75	Autres produits de gestion courante	585 000.00
78	Reprise sur amortissements	
013	Atténuations de charges	95 000.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>83 683 586.00</b>
002	Excédent d'exploitation reporté	
042	Mouvements d'ordre entre sections	369 000.00
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>369 000.00</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>84 052 586.00</b>

#### Section d'investissement

##### Dépenses

Chapitre		BP 2018
001	Solde d'investissement reporté	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 204 500.00
20	Immobilisations incorporelles	301 439.00
21	Immobilisations corporelles	1 024 000.00
23	Immobilisations en cours	1 536 500.00
2000	Acquisition de bus	3 000 000.00
2001	Projet TRAM	122 449 591.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>130 516 030.00</b>
040	Mouvements d'ordre entre sections	369 000.00
041	Opérations patrimoniales	94 445.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>463 445.00</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>130 979 475.00</b>

##### Recettes

Chapitre		BP 2018
001	Excédent d'investissement reporté	
13	subventions d'investissement	20 079 797.00
16	Emprunts et dettes assimilées	90 425 000.00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>110 504 797.00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	17 473 233.00
040	Mouvements d'ordre entre sections	2 907 000.00
041	Opérations patrimoniales	94 445.00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>20 474 678.00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>130 979 475.00</b>

**N° C-2018-03-28/05 - Budget annexe du service commun instructeur des autorisations du droit des sols - Budget primitif 2018**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (100 pour – 1 abstention), adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe du droit des autorisations des sols qui s'équilibre ainsi :

**Dépenses de fonctionnement :**

<b>Chapitre</b>		<b>BP 2018</b>
011	Charges à caractère général	81 200.00
012	Charges de personnel	681 800.00
65	Autres charges de gestion courante	81 500.00
022	Dépenses imprévues	
002	Déficit de fonctionnement reporté	
	<b>Total dépenses</b>	<b>844 500.00</b>

**Recettes de fonctionnement :**

<b>Chapitre</b>		<b>BP 2018</b>
70	Produits des services	706 000.00
75	Autres produits de gestion courante	138 500.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	
	<b>Total recettes</b>	<b>844 500.00</b>

Le conseil fixe à 78 500 € le montant de la participation du budget annexe des autorisations du droit des sols au budget principal pour 2018 et à 58 000 € au titre de 2017.

**N° C-2018-03-28/06 - Budget annexe réseaux de chaleur- Budget primitif 2018**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (101 pour) adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe réseaux de chaleur qui s'équilibre ainsi :

**Section d'exploitation**

**Dépenses**

<b>Chapitre</b>		<b>BP 2018</b>
011	Charges à caractère général	33 650.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	25 050.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>58 800.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	70 000.00

023	Virement à la section d'investissement	157 050.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>227 050.00</b>
	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>285 850.00</b>

#### Recettes

Chapitre		BP 2018
75	Autres produits de gestion courante	285 050.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>285 050.00</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	800.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>800.00</b>
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>285 850.00</b>

#### Section d'investissement

##### Dépenses

Chapitre		BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000.00
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances rattachées à des participations	21 250.00
4000	AP - Extension réseau de chaleur	3 400 000.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 466 250.00</b>
040	Mouvements d'ordre entre sections	800.00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>800.00</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 467 050.00</b>

##### Recettes

Chapitre		BP 2018
13	Subventions d'investissement	850 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 390 000.00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 240 000.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	157 050.00
040	Mouvements d'ordre entre sections	70 000.00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>227 050.00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>3 467 050.00</b>

**N° C-2018-03-28/07 - Autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'exercice 2018**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (100 pour – 1 abstentions), adopte les modifications et les soldes des autorisations de programme présentées ainsi que les nouveaux montants des crédits de paiement des autorisations de programme et d'engagement, pour le budget principal, le budget assainissement, le budget transports et le budget réseaux de chaleur.

**N° C-2018-03-28/08 - Instruction budgétaire et comptable M 57 - M 43 - M 49 - M 41 - Fixation de durées d'amortissement**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (101 pour), approuve le barème des durées d'amortissement.

**N° C-2018-03-28/09 - Régularisations des écarts entre l'état de l'actif et l'inventaire**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (101 pour), décide de solliciter le comptable public afin qu'il procède, par écritures d'ordre non budgétaires, tel qu'il est indiqué dans les nomenclatures comptables et budgétaires, au rapprochement de son compte de gestion et de son état de l'actif avec l'inventaire du budget de Caen la Mer, et dit que ces régularisations seront effectuées par l'intermédiaire des comptes 1021 « dotation » et 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

**N° C-2018-03-28/10 - Constitution de dotations aux provisions**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (101 pour), décide pour l'année 2018 et jusqu'au solde de l'opération, de prévoir sur le budget principal une provision semi-budgétaire d'un montant de 0,3M€ par an pour risques et charges au titre du déficit sur le budget annexe de l'aménagement de la " ZA Ifs Plaine Nord-Est "

Le conseil décide, pour l'année 2018 et jusqu'au jugement en appel, de prévoir sur le budget annexe de l'assainissement une provision semi-budgétaire d'un montant de 333 686 € pour risques et charges au titre de la procédure de contentieux engagée avec la société Hydratec et EPI.

Le conseil décide, pour l'année 2018 et jusqu'au jugement définitif du tribunal, de prévoir une provision semi-budgétaire d'un montant de 0,3M€ par an pour risques et charges au titre du contentieux avec la SCI Lisbonne sur le budget annexe d'aménagement de la " ZA Rives de l'Odon ".

**N° C-2018-03-28/11 - Vote des taux de Cotisation Foncière des Entreprises, des taux de la Taxe d'Habitation, des Taxes Foncières et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Exercice 2018**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (101 pour), fixe à **25.71%** le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2018.

Le conseil fixe à **8.72%** le taux de la taxe d'habitation, à **0.958%** le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et à **3.81%** le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2018.



Le conseil fixe à **9.74%** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2018, sur les périmètres de l'ex-communauté d'agglomération de Caen la mer, de l'ex-communauté de communes Plaine Sud de Caen, à **2,07%** sur le périmètre de l'ex-communauté de communes Entre Thue et Mue, à l'exception de Cairon où le taux fixé est de **2,69%** tout comme à Thaon.

Le conseil décide de ne pas accorder d'exonérations facultatives de TEOM en 2019 aux entreprises qui solliciteraient la commune urbaine en ce sens.

#### **N° C-2018-03-28/12 - Contrat de financement du TRAMWAY 2018 par la Banque Européenne d'Investissement (BEI)**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (101 pour), acte la mise en place d'un contrat de financement avec la BEI.

#### **N° C-2018-03-28/13 - Commissions thématiques - Désignation de Mme Nathalie Bourhis à la commission Aménagement et urbanisme réglementaire**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (101 pour), décide de ne pas voter à bulletin secret et de voter à main levée et autorise Madame Nathalie Bourhis, conseillère communautaire, à intégrer la commission Aménagement et urbanisme réglementaire.

#### **N° C-2018-03-28/14 - Adhésion à Normandie Attractivité**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (98 pour – 3 abstentions), approuve les termes de la convention, décide d'adhérer à l'agence Normandie Attractivité et autorise le versement de la cotisation de 30 000 euros à Normandie Attractivité pour l'année 2018.

#### **N° C-2018-03-28/15 - ENSI Caen - Désignation d'un(e) représentant et d'un(e) suppléant(e)**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (101 pour), décide à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation et désigne Mme Nelly LAVILLE en tant que titulaire et Mme Amandine FRANÇOIS en tant que suppléant pour représenter la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'ENSI CAEN.

#### **N° C-2018-03-28/16 - Bassin versant de la Seulles - Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Seulles et ses Affluents**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (101 pour), émet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents et adopte les statuts modifiés proposés.

#### **N° C-2018-03-28/17 - Bénouville - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Approbation de la mise à disposition**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (100 pour), adopte les modifications précitées, approuve le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Bénouville et dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité.

**N° C-2018-03-28/18 - Blainville sur Orne- Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de mise à disposition du public**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (100 pour), décide de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Blainville-sur-Orne.

**N° C-2018-03-28/19 - Bretteville-l'Orgueilleuse - Plan Local d'Urbanisme - Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (100 pour), prend acte de la tenue au sein du conseil communautaire du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Bretteville-l'Orgueilleuse.

**N° C-2018-03-28/20 - Bretteville-sur-Odon - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n° 3 - Définition des modalités de consultation du public**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (100 pour), décide d'abroger la délibération n°C-2017-11-23/19 de définition des modalités de mise à disposition du public du conseil communautaire du 23 novembre 2017.

Le conseil décide de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée.

**N° C-2018-03-28/21 - Projet de zone d'activités à Fleury-sur-orne, Ifs et Saint-Martin-de-Fontenay - Engagement d'une procédure de déclaration de projet en application de l'article I 300-6 du code de l'urbanisme**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (99 pour), abroge la délibération B-2017-12-14-05 du bureau communautaire du 14 décembre 2017.

Le conseil prend acte du projet présenté par le groupe EURIVIM, tel qu'il est décrit dans la note de synthèse jointe à la présente délibération.

Le conseil autorise le président ou son représentant à mettre en œuvre les procédures de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Fleury-sur-Orne et Ifs ainsi que du SCoT Caen-Métropole dans les conditions prévues par l'article L. 300-6 du Code de l'urbanisme.

Le conseil dit que la présente délibération vaut déclaration d'intention, en application des dispositions des articles L. 121-18 et R. 121-25 du code de l'environnement.

**N° C-2018-03-28/22 - Convention publique d'aménagement du parc d'activités Entre Thue et Mue-  
Approbation du CRAC 2016 - Avenant n°4 au traité de concession - Convention d'avance de  
trésorerie**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité (98 pour), approuve le compte-rendu annuel d'activité 2016 ainsi que le bilan financier et plan de trésorerie prévisionnel révisés de la convention publique d'aménagement « Parc d'activités Cardonville - Thue et Mue ».

Le conseil approuve les termes de l'avenant n°4 à la Convention Publique d'Aménagement du Parc d'activités « Entre Thue et Mue ».

Le conseil décide d'octroyer une avance de trésorerie de 850 000€ à la SHEMA pour l'opération d'aménagement du parc d'activités de Cardonville.

Le conseil approuve les termes de la convention d'avance de trésorerie présentée dans le cadre de la convention publique d'aménagement du Parc d'activités Cardonville.

**N° C-2018-03-28/23 - Clôture de la Concession publique d'aménagement Nouveau Bassin**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (98 pour), décide de résilier par anticipation la Convention Publique d'Aménagement du Nouveau Bassin concédée à la SEM Normandie Aménagement et déclare donner quitus au concessionnaire vis à vis de la Convention Publique d'Aménagement du Nouveau bassin.

Le conseil approuve le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2017, le bilan de liquidation définitif arrêté au 31 janvier 2018 dont il résulte un solde positif de 122 834 €HT, les décomptes généraux définitifs et le projet d'avenant de clôture.

Le conseil approuve la rémunération forfaitaire de 14 500€HT à l'aménageur Normandie Aménagement, pour sa mission de liquidation et de clôture de la Convention Publique d'Aménagement, conformément à son l'article 25.3.1.

**N° C-2018-03-28/24 - Adhésion à l'A.I.V.P, réseau mondial des villes portuaires**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité (98 pour), décide d'adhérer à l'AIVP, Réseau Mondial des Villes Portuaires (montant de la cotisation 2018 : 4 730€).

**N° C-2018-03-28/25 - Promotion touristique - Adhésion au GIP Normandie Impressionniste et  
cotisation 2018-2020**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (98 pour), décide d'intégrer le GIP Normandie impressionniste pour une durée indéterminée.

Le conseil approuve la convention constitutive consolidée par avenant 3 du GIP « Normandie Impressionniste », ainsi que le montant prévisionnel de cotisation sur 3 exercices de 100 000 €, et la répartition prévisionnelle de ses versements : 30 000 euros à la notification de la convention, 50 000 euros au 15 février 2019 et 20 000 euros au 15 février 2020.

**N° C-2018-03-28/26 - Conservatoire à Rayonnement Régional - Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2018-2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (98 pour), approuve les tarifs suivants pour l'année 2018-2019 :

DROITS D'INSCRIPTION ELEVES DOMICILIES DANS LA CU CAEN LA MER				
tranches	QF	Tarifs 1 <sup>er</sup> élève	Tarifs 2 <sup>ème</sup> élève de la même famille - 25%	Tarifs à partir du 3 <sup>ème</sup> élève de la même famille -50%
1	≤ 900	150€	113€	75€
2	900 < QF ≤ 1400	180€	135€	90€
3	1400 < QF ≤ 1800	210€	158€	105€
4	1800 < QF ≤ 2100	230€	173€	115€
5	2100 < QF ≤ 2300	260€	195€	130€
6	2300 < QF ≤ 2500	290€	218€	145€
7	> 2500	320€	240€	160€

DROITS D'INSCRIPTION ELEVES DOMICILIES HORS CU CAEN LA MER	
1 <sup>er</sup> élève inscrit domicilié hors CU Caen la mer	536€
A partir du 2 <sup>ème</sup> élève inscrit domicilié hors CU Caen la mer	376€

PRET DE PARTITIONS, LIVRES ET/OU ACCESSOIRES DANSE	
Pour les élèves inscrits en classes à horaires aménagés	16€

FORFAIT ELEVE INSCRIT EXCLUSIVEMENT EN CHANT CHORAL, CHŒUR D'ADULTES, CLASSE D'ORCHESTRE, FANFARE ET MEMBRE DE LA FRATERNELLE	
Tarif/élève inscrit	159€

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	
par élève inscrit	67€

FORMATION PROFESSIONNELLE	
par heure	92€

**Sont exonérés de droits d'inscription :**

- les élèves en classe à horaires aménagés, instrument, danse, théâtre et maîtrise.
- les élèves inscrits à titre individuel dans un atelier du centre ressources handicap musique-danse-théâtre (sur présentation d'une carte MDPH).
- les élèves inscrits exclusivement en cursus musicien interprète s'acquittent des droits d'inscription auprès de l'université de Rouen.

FRAIS DE DOSSIER	
Frais de dossier <b>par élève</b> pour toute inscription et/ou réinscription – non remboursable	
CHAMDT	Horaire traditionnel
100€	40€

LOCATION INSTRUMENTS AUX ELEVES	
Tarif plein par année scolaire	177€
tarif réduit pour une 2ème location pour un élève dans le même foyer	88€

Toute année scolaire commencée est due et non remboursable.

Le bénéficiaire de la location s'engage à contracter une assurance couvrant les éventuels dommages que pourrait subir l'instrument (bris, perte, vol...) et à prendre en charge les frais d'entretien courant ainsi que sa révision annuelle par un professionnel agréé. En l'absence de justificatif d'assurance ou de révision annuelle établie, le conservatoire mettra fin au contrat. Aucun remboursement du montant de la location ne sera effectué. La location est possible en fonction de la disponibilité du parc instrumental du conservatoire et sur avis du professeur de l'élève.

<b>LOCATION D'INSTRUMENTS ET ACCESSOIRES DANSE AUX ORGANISMES</b>	
<b>toute structure ou association sollicitant une location dans le cadre d'une audition ou d'un concert</b> jusqu'à 4 jours par instrument	47€
<b>toute structure ou association sollicitant une location dans le cadre d'un stage pédagogique</b>	
par semaine pour tout instrument sauf petite percussion et contrebasson	72€
par semaine pour petite percussion	47€
par semaine pour le contrebasson	118€
prêt d'un accessoire danse pour 4 jours	17€

Toute semaine ou période commencée est due.

Le transport et l'assurance des instruments sont à la charge de l'emprunteur qui devra également supporter l'accord et/ou la révision de l'instrument lors de son retour au conservatoire, par l'accordeur ou le luthier désigné par l'établissement.

Le nettoyage des accessoires danse est à la charge de l'emprunteur qui devra le justifier sur présentation d'une facture acquittée. En l'absence de justificatif, le conservatoire fera assurer le nettoyage aux frais du locataire.

Le conseil dit que les frais de dossier par élève doivent être versés au moment de l'inscription ou de la réinscription en une seule fois et sont non remboursables.

Le conseil dit que les droits d'inscription pourront faire l'objet d'un paiement par prélèvement automatique échelonné selon un échéancier communiqué préalablement et ce, dès lors que le montant atteint un minimum de 150€.

Le conseil dit que le redevable ne souhaitant pas opter pour le prélèvement automatique ou qui n'aura pas fourni les pièces nécessaires à l'établissement de la procédure du prélèvement automatique devra régler en une seule fois, au plus tard le 31 octobre 2018.

Le conseil dit que toute année commencée est due.

Le conseil dit que les pièces justificatives à produire pour la domiciliation Caen la mer sont : quittance de loyer, facture de fluides, taxe d'habitation au nom du responsable légal ; aucun changement de tarif suite à un déménagement sur le territoire de Caen la mer après la date de la rentrée officielle des élèves ne peut être pris en compte.

Le conseil dit que pour les élèves domiciliés sur la Communauté urbaine Caen la mer, l'avis d'imposition pour l'année 2018 sur les revenus 2017 de l'élève (adulte) ou du représentant légal de l'élève, est à produire. En l'absence de ce document nécessaire pour le calcul du quotient familial, il sera appliqué le tarif de la tranche 7.

Le conseil dit que le règlement pour la location d'un instrument doit être effectué au moment de l'établissement du contrat et selon le dispositif précisé dans la présente délibération.

**N° C-2018-03-28/27 - Adhésion à l'Association des Directeurs de Conservatoires et Écoles de Musique (ADCEM)**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (98 pour), décide d'adhérer à l'association des directeurs de conservatoires et d'écoles de musique danse et art dramatique Orne, Calvados et Manche et propose de reconduire cette adhésion tous les ans.

(Diffusion aux maires des 55 communes  
+ à tous les conseillers communautaires  
titulaires et suppléants)

Affiché le **10 AVR. 2018**

Le Président,

  
Joël BRUNEAU

